

Note Information - 008-2025-FNDT

Vitray en Beauce, le 30 septembre 2025

NOTE D'INFORMATION SAISINE DU CONSEIL D'ÉTAT
2ème VOLET CONFIDENTIEL

Chers adhérents,

Nous vous informons que ce dimanche 29 septembre la 2ème saisine auprès du Conseil d'État visant la nouvelle mouture d'écriture de la convention cadre nationale de la CNAM vient d'être déposée.

Cette nouvelle procédure vient compléter la première portant sur le texte du 18 mai 2025 et vise à s'assurer de la préservation des droits des taxis sur 3 niveaux.

Nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir une continuité d'action avec la FNAT et la FNTI sur ce dossier démontrant la solidarité et le partage de point de vue quant aux actions à mener en vue de préserver notre avenir.

Certes toutes et tous n'ont pas souhaité s'associer à cette démarche de préservation pour différentes raisons qui leurs appartiennent. Néanmoins au principal, le socle unitaire est assuré, de même que la vision et engagement à protéger nos activités et l'on ne peut que s'en féliciter.

3 niveaux donc sont en jeux après le dépôt de cette nouvelle requête, à savoir :

1/ Contester plusieurs dispositifs de l'écriture et principes de la convention de la CNAM dont la question tarifaire.

2/ Inclure une QPC visant la constitutionnalité d'une partie de l'écriture de la convention.

3/ Préserver la possibilité de porter le dossier devant l'Europe au cas ou le conseil d'état ne suivrait pas les moyens développés.

Enfin, les moyens développés et écritures devant le conseil d'état sont susceptibles de complétude notamment au regard de deux dispositifs majeurs d'irrégularités et d'insincérités fiscales du dispositif de la CNAM.

Ce combat judiciaire pour notre futur est donc engagé, le droit devant prévaloir.

Ce combat mené en commun avec la FNAT et la FNTI ne vient pas en substitution de nos autres actions, il vient compléter les champs de celles-ci.

La FNDT, La Présidente
Madame Emmanuelle CORDIER
et son Bureau

